



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 14 décembre 2016

Dossier de presse

**Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG) :
une nouvelle réponse aux demandes de titres des usagers**



Le PPNG qu'est-ce c'est ?

Le PPNG c'est le Plan « Préfectures Nouvelle Génération » qui est un plan national de **modernisation** des préfectures et des sous-préfectures. Concrètement il s'agit de faire évoluer le mode de délivrance des titres réglementaires que sont :

- la carte nationale d'identité,
- le permis de conduire,
- le passeport,
- le certificat d'immatriculation.

en généralisant le recours aux télé-procédures ou à des tiers de confiance comme les mairies et en créant des plateformes de délivrance de titres mutualisées entre plusieurs préfectures appelées « Centre d'Expertise Ressources Titres » (CERT).

Pourquoi réformer l'organisation des préfectures et des sous-préfectures ?

Lors du Conseil des ministres du 16 décembre 2015, le ministre de l'Intérieur a présenté une communication relative au Plan « **Préfectures Nouvelle Génération** » (PPNG).

Les préfectures et les sous-préfectures sont le cœur de la représentation territoriale de l'État. Pour répondre aux attentes des citoyens et aux enjeux auxquels le pays fait face, notamment en matière de sécurité, leurs missions doivent être repensées. En outre, l'exercice de ces missions doit être simplifié, pour les usagers comme pour les agents du service public.

S'inscrivant dans le cadre de la revue des missions réalisée par le Gouvernement, le plan « préfectures nouvelle génération » poursuit donc un double objectif :



Rendre aux citoyens un **service de meilleure qualité** et **simplifier** leurs démarches.

Renforcer les quatre missions prioritaires des préfectures et des sous-préfectures que sont :

- la gestion des crises,
- la lutte contre la fraude documentaire,
- l'expertise juridique et le contrôle de la légalité,
- la coordination territoriale des politiques publiques.

Le PPNG aux Antilles ça ressemblera à quoi ?

Le principe est que le PPNG s'applique dans les Outre-Mer, en tenant compte des spécificités géographiques et des régimes juridiques particuliers.

Chaque département français d'Amérique sera doté d'un CERT.

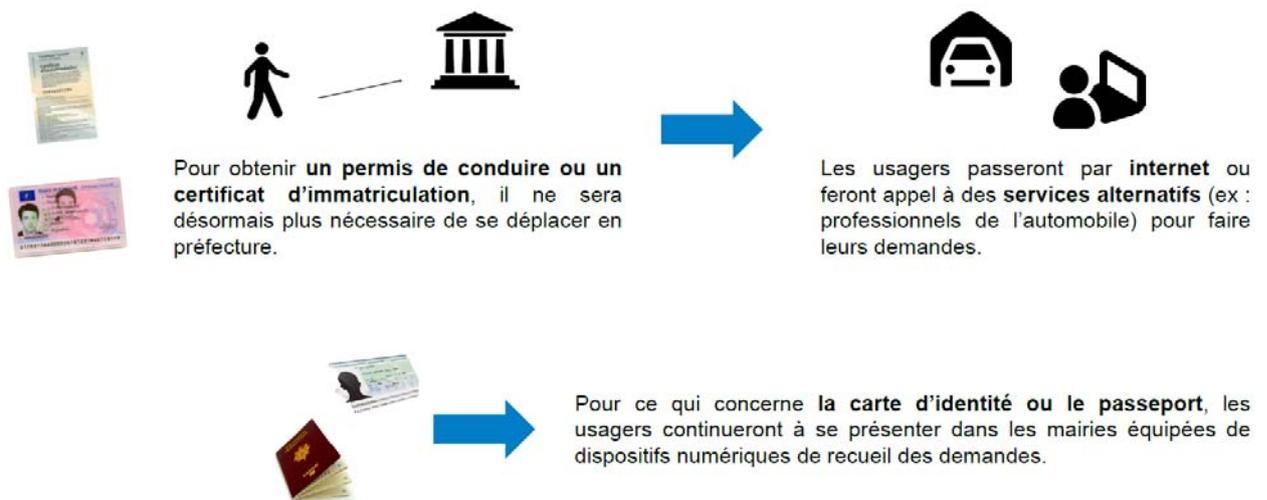
- **Le CERT de Martinique instruira l'ensemble des demandes de CNI et passeport pour la Martinique, la Guadeloupe et les îles du Nord (St Barthélemy et St Martin).**



- Le CERT de Guadeloupe instruira l'ensemble des demandes de permis de conduire et certificat d'immatriculation pour la Martinique, la Guyane, la Guadeloupe
- Le CERT de Guyane instruira les demandes de CNI et de passeport pour le seul département de Guyane.

Concrètement qu'est-ce que ça change ?

• Pour les usagers



• 4-1 Pour la délivrance des permis de conduire et des certificats d'immatriculation

Pour obtenir un permis de conduire ou un certificat d'immatriculation, il ne sera désormais plus nécessaire de se déplacer en préfecture.



Les usagers passeront par **internet** ou feront appel à des **services alternatifs** (ex : professionnels de l'automobile) pour faire leurs demandes.

Les guichets des préfectures en matière de « droits à conduire » seront, par conséquent, fermés à compter du déploiement généralisé des CERT « permis de conduire – SIV », au 4^{ème} trimestre 2017. Toutefois, des bornes en libre service seront mises à disposition des usagers en préfecture et sous préfectures pour effectuer leurs démarches en ligne.

• 4-2 Pour la délivrance des CNI – Passeport.

Pour ce qui concerne la **carte d'identité** ou le **passeport**, la nécessité d'identifier le demandeur et de prendre ses empreintes digitales conduit à maintenir un **accueil en guichet**. Les usagers continueront donc à se présenter dans les mairies équipées de dispositifs numériques de recueil des demandes.

En Martinique, l'ensemble des 34 communes est équipé d'un dispositif de recueil.



Pour les mairies, le mode de délivrance des CNI évolue. L'application TES (titres électroniques sécurisés) qui permet de recueillir les demandes, de transmettre les dossiers pour instruction et d'envoyer en fabrication, à l'Imprimerie Nationale ou au Ministère de l'Intérieur, les passeports sera étendue aux CNI.

Les demandes de CNI et de passeport enregistrées dans TES seront donc transmises automatiquement par voie dématérialisée aux CERT compétents pour les instruire.

Comme actuellement, la carte d'identité ou le passeport devront ensuite être retirés auprès de la mairie où l'utilisateur aura déposé son dossier.

Ces nouvelles modalités permettront de **sécuriser la carte nationale d'identité**, dont le format demeure inchangé et qui (sauf cas de perte) reste **gratuit**.

En 2015, la préfecture de la Martinique a établi 23 563 cartes d'identité et 33 533 passeports.

Une réunion d'information a été organisée par la préfecture de la Martinique sur le PPNG ce mercredi 14 décembre 2016. Les maires du département étaient présents pour échanger sur les évolutions les concernant.

PPNG : quels avantages ?

Simplification de la demande pour l'utilisateur et de son recueil pour l'agent de mairie

Outre la sécurisation de l'identité évoquée plus haut, résultant notamment de la prise d'empreintes numérisées, la bascule du traitement des CNI dans l'application TES permettra à l'utilisateur :

- d'effectuer sa demande dans **n'importe quelle commune** équipée (déterritorialisation), et non plus seulement dans sa commune de résidence ;
- de **ne plus avoir à produire de documents d'état-civil**, qui peuvent être obtenus directement par la commune de recueil de sa demande au moyen de l'application COMEDEC, toutes les communes disposant d'une maternité devant être prochainement reliées.

Pour les agents communaux, cette réforme entraîne des simplifications et allègements de tâches :

- **une application unique** sera désormais utilisée pour traiter des demandes de CNI et de passeport ;
- la **suppression des coûts humains ou financiers** correspondant à l'envoi des dossiers papiers en préfecture, du fait de la dématérialisation ;
- une **forte réduction du risque d'incomplétude du dossier**, ce qui évite de recevoir plusieurs fois l'utilisateur pour une même demande.

Ultérieurement, la demande simplifiée, qui entrera en vigueur prochainement, permettra également au demandeur déjà identifié dans la base par ces empreintes, d'obtenir un titre sans avoir à fournir d'autres documents que la photographie et le justificatif de domicile.

Accompagnement des mairies

Les communes équipées de dispositifs de recueil numérique verront leur dotation pour titres sécurisés augmentée de 3550 € par an pour compenser la part d'activité réalisée au profit des usagers extérieurs à la commune.

PPNG, ça démarre quand ?

Des expérimentations sont conduites, depuis le 1^{er} novembre 2016 dans le site pilote des Yvelines, et depuis le 1^{er} décembre 2016 pour l'ensemble de la région Bretagne. La généralisation de ce mode opératoire est prévue entre début février et fin mars 2017 sur l'ensemble du territoire national.



Le CERT de Martinique sera déployé le 20 mars 2017

Le CERT « permis de conduire - SIV » de Guadeloupe sera déployé en novembre 2017. À compter de cette date, les usagers ne seront plus accueillis en préfecture. Des bornes en libre accès seront mises à disposition des usagers.

**AVANT PPNG**

PERIMETRE ACTIVITE
DELIVRANCE DE TITRES EN MARTINIQUE
(DONNÉES AU 31/12/2015)

34 COMMUNES / **385 551** HABITANTS

28,85 ETPT RÉPARTIS SUR **3** SITES

(PRÉFECTURE, SOUS PRÉFECTURE DU MARIN, SOUS PRÉFECTURE DE LA TRINITÉ)

9 092 PERMIS DE CONDUIRE DÉLIVRÉS

41 097 OPÉRATIONS RÉALISÉES DANS LE SIV

23 563 CNI DÉLIVRÉES

33 533 PASSEPORTS DÉLIVRÉS

**APRÈS PPNG**

PERIMETRE ACTIVITE
DELIVRANCE DE TITRES EN MARTINIQUE
(CERT COMPÉTENT POUR LA MARTINIQUE, LA GUADELOUPE ET LES ILES DU NORD)

68 COMMUNES / **787 670** HABITANTS

15 ETPT SUR LE CENTRE D'EXPERTISE ET DE RESSOURCES TITRES
«CNI/PASSEPORTS»

45000 CNI (DONNÉES PRÉVISIONNELLES)

67000 PASSEPORTS (DONNÉES PRÉVISIONNELLES)

LES ACTIVITÉS DE DÉLIVRANCE DE PERMIS DE CONDUIRE ET SIV SONT TRANSFÉRÉES SUR LE CERT DE GUADELOUPE